

Réf: Dossier 348233

Avis de constitution

SOCIETE « CRISTAL GOLD APPART » en abrégé « CGAS »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 9A, Lot 61, Ilot
8

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/06/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CRISTAL GOLD APPART » en
abrégé « CGAS »

Objet : Gestion immobilière - Construction - location
vente - Décoration - Divers. .Et pour la réalisation de l'
objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 9A, Lot 61,
Ilot 8

Dirigeant(s) M YAO KOUADIO EMILE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10414 du 11/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62512/GTCA/RC/2024 du 11/10/2024

